

Compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire

Mercredi 7 avril 2004

10h-13h

Assemblée Nationale – Paris

Précédant l'Assemblée Générale ordinaire, M. Roger LERON, Président de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA) et invité d'honneur, a présenté l'état des lieux des dix grands aéroports français. Il a par ailleurs rappelé les recommandations 2004 formulées par l'Autorité indépendante dans son dernier rapport d'activité 2003 (Cf. le rapport d'activité 2003 sur le site de l'ACNUSA www.acnusa.fr).

M. LERON observe que les recommandations proposées par les huit membres de l'ACNUSA ne sont pas toujours suivies par les pouvoirs publics. C'est regrettable car pour lui elles sont toutes « réalisables », « applicables ».

Néanmoins, s'agissant de la révision des Plans d'Exposition au Bruit (PEB) et des Plans de Gêne Sonore (PGS), le Gouvernement a suivi en grande partie les avis rendus par l'ACNUSA. Il subsiste un problème « parisien » notamment sur la question du PEB de Roissy Charles-de-Gaulle.

Sur l'insonorisation des logements et le dispositif d'aide aux riverains, l'ACNUSA prend acte de la création d'une taxe affectée dite « Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes » (TNSA), effective à compter du 1^{er} janvier 2005, et qui devrait générer une ressource de 55 millions d'euros annuel. L'ACNUSA juge cette ressource nettement insuffisante puisqu'elle estime pour sa part une ressource nécessaire d'1,2 milliard d'euros sur 10 ans pour tout insonoriser. Avec la ressource prévue, il faudra 20 ans. Il regrette que l'Etat ne soit pas plus généreux et suggère une véritable politique d'internalisation des coûts environnementaux. Comparativement, la taxe « sûreté » dégage une ressource très importante.

M. LERON souligne les dysfonctionnements des instances existantes (Commissions Consultatives de l'Environnement et Commissions Consultatives d'Aides aux Riverains). Certaines ne se sont même pas réunies en 2003 ! C'est pourquoi l'ACNUSA demande, au niveau des trois principales plate-formes parisiennes, que soient clarifiés les rôles du préfet de la région et des trois préfets coordonnateurs.

L'intervention de M. LERON est suivie d'un débat avec les participants.

Sur la question des trajectoires, M. GOURNAC, Sénateur-Maire du Pecq, rappelle la nécessité d'un équilibre global pilotes-contrôleurs. Par ailleurs, il insiste sur le combat commun à mener sur le respect des altitudes tant pour les élus « riverains » que pour les élus « survolés ».

Sur la question des vols de nuit, M. Jean-Pierre BLAZY, Président de « Ville et Aéroport » et Député-Maire de Gonesse, constate que le gouvernement est encore dans le « grignotage ». Il défend une politique plus incitative et rappelle que le seuil actuel fixé par l'ACNUSA à 85 dB(A) doit être amélioré et ramené à 80 dB(A). Enfin, il s'inquiète à court terme de l'arrivée des gros porteurs A 380 (bruit aérodynamique dû à la masse de cet avion).

Le débat est clôt à 10h50.

Assemblée Générale ordinaire

Le Président de l'association, M. Jean-Pierre BLAZY, ouvre l'Assemblée Générale à 11h.

LISTE DES PRESENTS

M. Jean-Pierre BLAZY, *Président de « Ville et Aéroport » et Député-Maire de Gonesse*
M. HEURTEBISE, *Maire-Adjoint à Sucy-en-Brie (94)*
M. Alain GOURNAC, *Sénateur-Maire du Pecq (78)*
M. Etienne-Christian VILLEMAGNE, *Trésorier de « Ville et Aéroport » et Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (69)*
MME. Françoise VERCHERE, *Maire de Bouguenais (44)*
M. Louis CERCLERON, *Vice-Président de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et Maire de Notre-Dame-des-Landes (44)*
M. Bruno BOURG-BROC, *Député de la Marne, Maire de Châlons-en-Champagne (51)*
M. Jacques MYARD, *Député-Maire de Maisons-Laffitte (78)*
M. Gaston LATSCHA, *Communauté de Communes des Trois Frontières et Adjoint au maire de Héringue (68)*
MME. Michèle ALART, *Collaboratrice de M. Jérôme CHARTIER, Député du Val d'Oise*
M. David DUBONNET, *Collaborateur de M. Christian BLANC, Député des Yvelines*
M. Michel SAINTE-MARIE, *Député-Maire de Mérignac et représentant la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) (33)*
M. Didier VAUBAILLON, *Directeur des Services Techniques, Mairie de Chilly-Mazarin représentant M. FUNES, Maire de Chilly-Mazarin (91)*
M. Philippe DEBS, *Maire d'Entzheim (67)*
MME Monique PAPIN, *Maire de Dammartin-en-Goële*
M. Julien DELANNAY, *Chargé de mission de « Ville et Aéroport »*

LISTE DES EXCUSES

M. Jean-François LE GRAND, *Sénateur de la Manche*
 M. Axel PONIATOWSKI, *Député du Val d'Oise*
 M. Jean LE GAC, *Maire de Saint-Leu-la-Forêt*
 M. Pascal BOUREAU, *Adjoint au Maire de Blagnac*, M. KELLER, *Vice-Président de « Ville et Aéroport »*
 M. Alain JUPPE, *Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux*
 M. Claude GOBIN, *Maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu*
 M. Alain SANZ, *Adjoint au Sénateur-Maire de Nice*, M. PEYRAT
 M. Ghislain BRAY, *Député de Seine-et-Marne*
 M. Roland IGERSCHEIM, *Président de la Communauté de Communes des Trois Frontières*
 M. Jean-Luc RUCH, *Maire de Duttlenheim*
 M. Alain CALMAT, *Maire de Livry-Gargan*
 M. Yvon PRADEILLE, *Maire de Mauguio-Carnon*
 M. Robert GROSSMANN, *Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg*
 M. Lucien BARGE, *Maire de Jonage*
 MME. Caroline CAYEUX, *Maire de Beauvais*
 M. François BROTTES, *Député de l'Isère*
 MME Odile SAUGUES, *Députée du Puy-de-Dôme*
 MME Michèle GRENEAU, *Maire de Fontenay-en-Parisis*
 M. PANTANELLA, *Maire de Jagny-sous-Bois*
 M. Daniel DIMONPIERI, *Maire de Marignane*
 M. Jean-Marc REMY, *Maire de Goin*
 M. Jean-Paul GLEMAREC, *Maire de Gouesnou*
 M. Dany WATTEBLED, *Maire de Lesquin*
 M. Michel BACCONNIER, *Maire de Saint Quentin Fallavier*
 M. Bernard GARANDEAU, *Secrétaire général « Ville et Aéroport » et 1^{er} Adjoint au Député-Maire de Mérignac*
 M. Yves BUR, *Député-Maire de Lingolsheim*
 M. Serge ANDREONI, *Maire de Berre-l'Etang*
 M. Jean-Claude GAUDIN, *Sénateur des Bouches-du-Rhône*
 M. Vincent CAPO-CANELLAS, *Maire du Bourget*
 M. Lionnel LUCA, *Député des Alpes Maritimes*
 MME Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, *Députée de l'Essonne*

M. Charles de COURSON, *Député de la Marne*
M. François-Michel GONNOT, *Député de l'Oise*
MME Martine DAVID, *Députée du Rhône*
MME Nathalie GAUTIER, *Députée du Rhône*
M. Christian PHILIP, *Député du Rhône*
M. HAEFFEL, *Sénateur du Bas-Rhin*
MME Marie-Françoise CLERGEAU, *Députée de Loire-Atlantique*
MME Françoise IMBERT, *Députée de Haute-Garonne*
M. Jean-Marc AYRAULT, *Député de Loire-Atlantique*
M. Denis JACQUAT, *Député de la Moselle*
MME Anne-Marie COMPARINI, *Députée du Rhône*
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, *Vice-Président « Ville et Aéroport » et Député-Maire de Yerres*

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport moral du Président**
- 2. Rapport financier du Trésorier**
- 3. Modifications statutaires et renouvellement du Conseil d'Administration**
- 4. Activités 2004 et questions diverses**

I) RAPPORT MORAL

Par M. Jean-Pierre BLAZY
Président

Madame, Monsieur,
Mes cher(e)s collègues,

Notre association a poursuivi son développement en 2003. Des communes et collectivités locales nous ont rejoint, notamment le Conseil général de la Marne. Je m'en félicite car l'aéroport de Vatry, qui fonctionne actuellement au ralenti, doit pouvoir jouer pleinement son rôle d'aéroport de fret et desserrer ainsi une grande partie du trafic fret de Roissy CDG.

I) Rapport Gonnot – Abandon du 3^{ème} aéroport parisien par le Gouvernement – Défense d'un « 3^{ème} réseau aéroportuaire » -- Manifestation francilienne du 25 janvier 2004 à Paris – Colère des associations et des élus

En 2003, « Ville et Aéroport » a continué de défendre ses positions auprès des pouvoirs publics. Lors de son audition auprès de la mission Gonnot sur « l'avenir du transport aérien et de la politique aéroportuaire » en juin 2003, elle a réaffirmé la nécessité d'un complément d'infrastructure aéroportuaire dans le grand Bassin Parisien fonctionnant en bipôle avec Roissy CDG. En effet, face au doublement annoncé du trafic à l'horizon 2020, soit 140 millions de passagers annuels en Ile-de-France, il est urgent de réaliser ce « 3^{ème} aéroport parisien ».

Pourtant, en juillet 2003, le rapport de la mission Gonnot concluait sur la non opportunité du 3^{ème} aéroport parisien et proposait la construction de deux nouvelles pistes à Roissy au nord de l'actuel doublet nord ! Les conclusions de ce rapport parlementaire ont été vécues par les élus et les riverains comme une provocation. « Ville et Aéroport » a eu l'occasion de réagir vivement. Si le constat est juste, la situation en Ile-de-France étant qualifiée d' « explosive », et que certaines propositions vont dans le bon sens (intermodalité, renforcement des pouvoirs de l'ACNUSA), certaines solutions avancées pour soulager les populations riveraines ne sont pas acceptables. « Ville et Aéroport » n'a cessé de contre-argumenter suite à la sortie du rapport Gonnot.

Le site du 3^{ème} aéroport n'est pas introuvable. Certains experts (Observatoire des Nuisances Aériennes) et même Air France considèrent comme « Ville et Aéroport » que le site de Montdidier en Picardie est le mieux placé. Il permet de relier Roissy en moins de 30 minutes grâce à des dessertes terrestres performantes.

Par ailleurs, la réalisation du 3^{ème} aéroport a été jugée trop chère. Or, les investissements réalisés sur l'aéroport de Roissy en 2003 (nouveau terminal E, nouvelle tour de contrôle, etc.) sont très coûteux. C'est la logique libérale qui a été choisie, celle du gigantisme aéroportuaire hors de toute contrainte environnementale.

En septembre 2003, le Gouvernement a confirmé l'abandon du 3^{ème} aéroport parisien suite à la fusion entre Air France et KLM. M. de ROBIEN a fait savoir qu'il n'en avait jamais été question. M. BUSSEREAU a indiqué que le 3^{ème} aéroport existait avec Amsterdam-Schiphol. Les associations de riverains et les élus ont rédigé un contre-rapport Gonnot auquel l'association « Ville et Aéroport » a contribué. Pendant plusieurs mois, un Comité rassemblant associations et élus s'est réuni pour organiser une grande manifestation régionale contre l'augmentation des nuisances aériennes en Ile-de-France, pour le 3^{ème} aéroport et contre les vols de nuit à Roissy CDG. « Ville et Aéroport » a financé cette action et participé activement au sein du Comité d'organisation.

Cette manifestation a eu lieu le 25 janvier dernier à Paris. Elle a mobilisé près de 8000 personnes. Certains élus de « Ville et Aéroport » ont pu crier leur colère. Force est de constater que le ministre des Transports refuse toute concertation avec les élus depuis mai 2002 et la remise à plat du dossier « 3^{ème} aéroport ». Nos demandes d'audience répétées sont restées sans réponse, ce qui est fort regrettable ! Néanmoins, l'association continuera de faire connaître ses positions et sollicitera de nouveau le Ministre en 2004 sur d'autres questions.

La position retenue par le gouvernement et qui vise à développer un « troisième réseau aéroportuaire » avec Vatry, Châteauroux et Evreux est irresponsable. Elle a pour conséquence de favoriser le laisser aller-laisser faire en Ile-de-France ainsi qu'au niveau des principaux aéroports régionaux. Ce ne sont pas les mesures de réduction des vols de nuit sur la plage horaire 0h-5h à Roissy CDG (quelques mouvements en moins sur 160 en moyenne par nuit à Roissy : c'est du grignotage) qui permettront d'envisager le développement durable du transport aérien.

La réalisation d'une nouvelle infrastructure aéroportuaire aurait permis de ne plus reproduire les erreurs du passé, de repenser les rapports entre la ville et l'aéroport, l'aménagement du territoire, la prise en compte de l'environnement. « Ville et Aéroport » avait fait des propositions en ce sens lors de ses troisièmes rencontres à l'Assemblée Nationale en juin 2003.

II) 3^{ème} colloque « Ville et Aéroport » : « Quel aéroport pour le XXI^{ème} siècle ? Vers un développement durable du transport aérien en France et en Europe » (Assemblée Nationale – juin 2003)

L'enjeu à venir est de concevoir l'aéroport du XXI^{ème} siècle. Les élus de « Ville et Aéroport » ont eu le souci de faire avancer la réflexion pour que la perspective d'un nouvel aéroport soit conciliable avec l'exigence de développement durable . Pour cela, l'implantation d'un nouvel aéroport doit faire l'objet d'un choix raisonné et d'un débat public : il ne s'agit plus de faire l'aéroport contre la ville mais pour celle-ci. Il est apparu que la nécessité d'un troisième aéroport n'excluait pas l'exigence d'un développement maîtrisé pour les aéroports régionaux. L'aéroport du XXI^{ème} siècle doit être assez éloigné de la ville mais relié à elle par des dessertes terrestres performantes.

« Ville et Aéroport » a intégré dans sa réflexion la dimension européenne, consciente que certaines questions (ex : vols de nuit) ne se régleront qu'à l'échelle de l'Union Européenne. C'est pourquoi elle avait invité M. Richard MEAD, Secrétaire général de l'ARC (Airport Regions Conference). L'ARC, association de 28 collectivités locales européennes voisines d'aéroports internationaux, qui a une représentation à la Commission de Bruxelles. Le but de cette association est d'œuvrer pour un développement durable des infrastructures aéroportuaires, en veillant à l'équilibre des bénéfices et des nuisances qui peuvent en résulter. Ses membres considèrent, par bien des points, leur travail comme complémentaire du nôtre.

III) « Ville et Aéroport » poursuit son action au niveau européen : le partenariat avec l'ARC ; réunion de travail avec la DG TREN et la DG Environnement (Juillet-novembre 2003)

Suite au 3^{ème} colloque de l'association, nous nous sommes rendus à Bruxelles en juillet afin d'y rencontrer la DG TRansports ENergie et la DG Environnement. Il existe actuellement une situation de blocage suite au débat sur le ciel unique. Mme de PALACIO, Commissaire européen chargée des Transports, termine son mandat et il ne semble pas qu'on puisse obtenir certaines avancées à court terme.

Après les élections européennes (juin 2004), « Ville et Aéroport » travaillera en concertation avec certains députés européens.

« Ville et Aéroport » a entrepris un travail de partenariat avec l'ARC. En septembre 2003, une délégation s'est rendue à Bruxelles à l'occasion d'une réunion du Comité exécutif de l'ARC. Nous avons présenté devant ses membres et sa présidente, Mme Ann DEVITT (Dublin), les missions de notre association et notamment le souci de promouvoir de développement durable du transport aérien en France et en Europe, favoriser une meilleure répartition des retombées économiques et fiscales générées par l'activité aéroportuaire au niveau des populations riveraines, garantir une plus grande sécurité aux abords des plates-formes. L'ARC – Ville et Aéroport ont décidé d'agir ensemble.

Fin novembre 2003, « Ville et Aéroport » était invitée pour intervenir lors du séminaire annuel de l'ARC à Dublin. Avant son Assemblée Générale, j'ai rappelé les enjeux liés au transport aérien, la prise en compte de la dimension environnementale et l'impératif de sécurité. Nos positions sont largement partagées par l'ARC même si celle-ci accorde une plus grande priorité aux aspects économiques du transport aérien (ex : débat important sur l'économie des compagnies low-cost).

2004 est une année importante qui marque le début de notre collaboration. Le principal thème de travail portera sur les vols de nuit (Cf. programme d'activité prévisionnel 2004, Bulletin de liaison n°4).

IV) Création des « communautés aéroportuaires » : « Ville et Aéroport » entendue par le Sénateur Le GRAND ; un projet intéressant mais des ressources insuffisantes

En septembre 2003, « Ville et Aéroport » a été auditionnée auprès du sénateur Le GRAND dans le cadre de la « mission d'évaluation et de propositions pour un développement durable et équitable des grands aéroports parisiens » que lui avait confiée le Premier Ministre, Jean-Pierre RAFFARIN.

L'association a rappelé ses 10 propositions formulées lors de ses 2èmes rencontres qui portaient sur « les retombées économiques et fiscales des grands sites aéroportuaires français » (Octobre 2002, Assemblée Nationale).

L'une d'entre elles a retenu l'attention particulière du Sénateur : « Ville et Aéroport » proposait la création de ce qu'elle appelle « CADES » : Communauté Aéroportuaire de Développement Economique et Social . M. Le GRAND a fait de cette idée sa principale proposition dans son rapport remis au Premier Ministre en novembre 2003. Les conclusions du rapport Le GRAND sont axées essentiellement sur la création des « communautés aéroportuaires » au niveau des aéroports parisiens. Ville et Aéroport a réaffirmé l'intérêt de créer cette instance pour l'ensemble des grands aéroports.

Une proposition de loi portant création des communautés aéroportuaires a immédiatement été déposée au Sénat, examinée, discutée et adoptée le 11 décembre 2003. Mais « Ville et Aéroport » a pu constater que le texte adopté ensuite en termes identiques à l'Assemblée Nationale le 10 février 2004 était très largement dénaturé au regard de sa version initiale proposée dans le rapport. Cet organe de gouvernance territoriale, présidé par le Président du conseil régional, doit avoir un double objet : administrer un fonds d'investissement et de services, le FISCA (Fonds d'Investissement et de Services de la Communauté Aéroportuaire) et définir des projets éligibles au FISCA dans un des cinq axes prioritaires : l'environnement, l'urbanisme, les transports, l'emploi et l'information.

« Ville et Aéroport » regrette que les ressources prévues dans le rapport Le GRAND ait été largement amputées et le fonds supprimé par son auteur au motif qu'une loi de finances est nécessaire pour le créer. Hormis les ressources déjà existantes, le texte adopté repose sur des ressources « virtuelles » puisque c'est la contribution volontaire qui est adoptée et non plus la taxation.

Dès lors, on peut se demander à quoi va servir la communauté aéroportuaire à côté d'instances existantes telles que les CCE et les CCAR ? Les élus dénoncent des dysfonctionnements au niveau de ces instances. Les préfets n'appliquent pas toujours la loi et certaines commissions ne se sont pas réunies en 2003, contrairement aux recommandations de l'ACNUSA.

La loi Le GRAND est parue en février mais les élus de « Ville et Aéroport » ne veulent pas en rester là. Ils ont décidé en Conseil d'Administration de saisir les nouveaux présidents de régions et le Ministre des Transports afin que s'engage une concertation dans le cadre de la mise en application de la loi « communautés aéroportuaires ». C'est un projet intéressant que nous soutenons mais qui doit connaître certaines améliorations.

Point noir en 2003 : le Ministre des Transports ne nous a pas reçu notamment en septembre 2003 après la sortie du rapport Gonnot et l'abandon du 3^{ème} aéroport dans le grand Bassin Parisien.

V) Développement de « Ville et Aéroport »

L'association, créée il y a 4 ans, a désormais les moyens de financer ses actions, de sensibiliser plus largement l'ensemble des acteurs du transport aérien. Elle est reconnue comme une force de propositions et se doit de poursuivre son action au plan national mais aussi européen dans le cadre de son partenariat avec l'ARC.

Le recrutement d'une secrétaire bilingue participe de cette logique. L'association a comme objectif principal la représentation la plus large possible en France autour des dix grands aéroports.

Actuellement, seule la région de Nice n'est pas représentée au Conseil d'Administration. M. Alain SANZ, Adjoint au Transports du Sénateur-Maire de Nice, M. PEYRAT, qui devait être parmi nous s'est excusé à la dernière minute. Nous ne manquerons pas de l'informer du déplacement de « Ville et Aéroport » sur le site de Nice-Côte-d'Azur en septembre 2004. Dans le cadre de notre prochaine campagne d'adhésion, nous lui enverrons un dossier complet présentant nos missions et nos activités. J'espère que nous pourrons travailler avec la ville de Nice très bientôt.

« Ville et Aéroport » développera sa communication (Refonte du Site Internet (Français/Anglais), Bulletin de liaison trimestriel, Communiqués de presse, colloque, courrier d'information mensuel) afin d'entretenir des liens plus étroits avec ses adhérents.

L'objectif est d'arriver à une meilleure information et communication entre les élus. Pour cela, il faudra songer à terme à la mise en place d'ateliers de travail.

L'association traitera les dossiers « sensibles » dès que l'actualité l'exigera et interviendra lors d'opérations « coup de poing ».

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) RAPPORT FINANCIER

Par M. Etienne-Christian VILLEMAGNE

Trésorier

M. VILLEMAGNE, trésorier de l'association, a présenté les comptes annuels pour l'année 2003. Il a commenté le bilan actif et passif ainsi que le compte de fonctionnement et de résultat de l'association. Enfin, il a détaillé les cotisations perçues par l'association au titre de l'année 2003. Un courrier de relance est nécessaire pour les communes n'ayant pas versée leur cotisation (Ex : Beauvais).

Certaines collectivités locales seront sensibilisées en 2004 (Ex : Conseil général Seine-et-Marne, Conseil Général du Val d'Oise, Conseil général de Loire-Atlantique, ...) ainsi que certaines communes (Ex : Nice) et parlementaires (députés et sénateurs). Chaque élu par secteur géographique sera mis à contribution pour faire adhérer les communes ou les collectivités locales concernées par les nuisances aéroportuaires.

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

III) Modifications statutaires et renouvellement du Conseil d'Administration

- Modifications statutaires

Le Président BLAZY rappelle que le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 9 mars 2004 a proposé de modifier la rédaction des articles 7 et 9 des statuts de l'association.

L'article 7 modifié par le Conseil d'Administration est rédigé comme suit :

Article 7

« Le conseil d'administration, élu par l'assemblée générale selon les modalités définies à l'article 6, est renouvelé par tiers tous les ans à l'occasion de la réunion de l'assemblée générale ordinaire. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Le bureau fondateur de l'association ne fait pas l'objet d'élection.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois à la demande du président ou d'un tiers de ses membres. Un quorum d'un tiers présent ou représenté est nécessaire pour la validité des délibérations.

Tout membre du conseil d'administration n'ayant pas assisté à trois séances consécutives et non excusé est considéré comme démissionnaire.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles et doivent faire l'objet d'une décision expresse du conseil d'administration statuant hors de la présence des intéressés et sur présentation de justificatif.

Les agents rétribués de l'association peuvent être appelés par le président à assister avec voix délibérative aux séances d'assemblée générale et du conseil d'administration ».

L'article 7 modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'article 7 adopté par l'Assemblée générale prendra effet à l'occasion du renouvellement du conseil d'administration lors de la prochaine Assemblée générale en 2005.

Le conseil d'administration de l'association « Ville et Aéroport » qui s'est réuni le 9 mars 2004 a proposé de modifier la rédaction de l'article 9 de ses statuts.

L'article 9 modifié par le Conseil d'administration est rédigé comme suit :

Article 9

« Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée générale ordinaire chaque année sur proposition du Conseil d'Administration.

Les recettes annuelles de l'association se composent :

- des cotisations et souscriptions de ses membres :
 - 1) *Pour les communes, les communautés de communes et les communautés d'agglomération, la cotisation est fixée à 0,08 euros par habitant sur la base du dernier recensement et plafonnée à 7622 euros.*
 - 2) *Pour les collectivités locales (conseils généraux, conseils régionaux, communautés urbaines), la cotisation est fixée à 7622 euros.*
 - 3) *Pour les parlementaires (députés et sénateurs), la cotisation est fixée à 150 euros.*
- des subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et des établissements publics ;
- du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice ;
- des produits des rétributions perçues pour service rendu. »

L'article 9 modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Renouvellement du Conseil d'Administration

Le Président, M. BLAZY, rappelle la liste des membres du Conseil d'Administration :

M. BLAZY, Président et Député-Maire de Gonesse (95), M. DUPONT-AIGNAN, Vice-Président et Député-Maire de Yerres (91), M. KELLER, Vice-Président et Maire de Blagnac (31), M. GARANDEAU, Secrétaire général et 1^{er} Adjoint au Député-Maire de Mérignac (33), M. VILLEMAGNE, Trésorier et Vice-Président de la Communauté de communes de l'est lyonnais (69), M. BARGE, Maire de Jonage, M. MYARD, Député-Maire de Maisons-Laffitte (78), M. BUR, Député-Maire de Lingolsheim (67), MME VERCHERE, Maire de Bouguenais (44), M. ANDREONI, Maire de Berre-l'Etang (13), M. SIMONPIERI, Maire de Marignane (13), M. WATTEBLED, Maire de Lesquin (59), M. IGERSCHEIM, Président de la Communauté de communes des trois frontières (68), M. LE GAC, Maire de Saint-Leu-la-Forêt (95), M. BOSCAVERT, Maire de Taverny (95), M. SCHWARTZENBERG, Député-Maire de Villeneuve Saint-Georges (94).

D'après l'article 7 adopté par l'Assemblée Générale, sont considérés comme démissionnaires les membres suivants (effet lors de l'AG en 2005) :

M. Roger-Gérard SCHWARTZENBERG
M. Maurice BOSCAVERT
M. Jean LE GAC
M. Roland IGERSCHEIM

Les candidats enregistrés pour siéger au Conseil d'Administration sont :

M. Gaston LATSCHA
*Communauté de communes des Trois Frontières (68),
 Adjoint au Maire de Hésingue, M. IGERSCHEIM*

M. Louis CERCLERON
*Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (44)
 Maire de Notre-Dame-des-Landes*

Le Président BLAZY lance un appel à candidature. Mme PAPIN, Maire de Dammartin-en-Goële (77), exprime son intérêt pour siéger au Conseil d'Administration. Cependant, elle émet une réserve étant administratrice d'ADP jusqu'en juillet 2004. Par principe, il est convenu qu'elle puisse siéger au Conseil d'Administration de l'association « Ville et Aéroport » à partir de 2005.

MM. LATSCHA et CERCLERON entrent au Conseil d'Administration de « Ville et Aéroport ».

Le Président BLAZY fait observer que deux places vacantes sont réservées au Conseil général de la Marne (Aéroport de Vatry) et à la ville de Nice.

IV) Activités 2004 et questions diverses

Le programme prévisionnel 2004 est renseigné en dernière page du bulletin de liaison. Des déplacements sont notamment prévus à Francfort début juin dans le cadre du partenariat avec l'ARC, et à Nice et Strasbourg (Septembre et Novembre 2004). L'association axera son travail sur la question des vols de nuit (rencontre des parlementaires européens en novembre au Parlement de Strasbourg) et préparation d'un colloque européen avec l'ARC début 2005 à Bruxelles.

L'Assemblée Générale ordinaire de l'association « Ville et Aéroport » est levée à 12h30.

Fait à Gonesse, le 14 avril 2004

Le Président,

Jean-Pierre BLAZY